

**Santé**

**La vente du nouveau Levothyrox suspendue au Gabon**

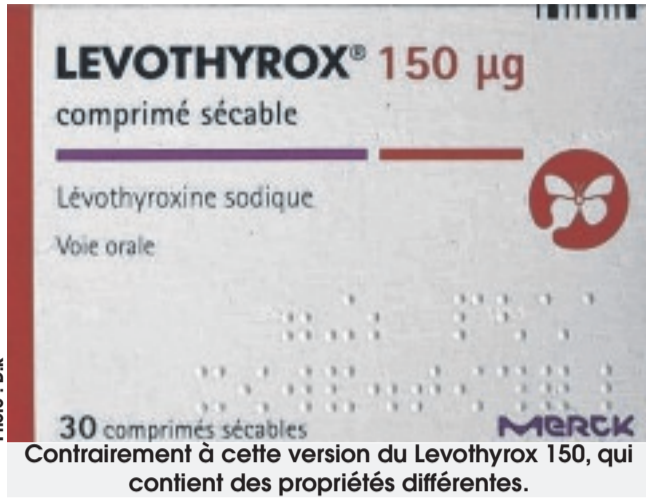


Photo : D.R.

Contrairement à cette version du Levothyrox 150, qui contient des propriétés différentes.



Photo : D.R.

...100...



Photo : D.R.

...75...

SCOM  
Libreville/Gabon

**DÉBUTÉE** en septembre dernier, en France, la controverse autour de l'usage du Levothyrox s'est progressivement délocalisée, notamment vers le Gabon, où la nouvelle formule dudit produit – qui pose actuellement problème –, est désormais commercialisée. Sauf que le nouvel emballage de ce médicament indiqué dans le traitement des troubles de la thyroïde – une des composantes du système hormonal masculin et féminin –, vient d'être frappé d'une suspension de vente sur le sol gabonais. C'est une note d'information adressée, hier, aux professionnels de la santé, par la Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP) qui met provisoire-



Photo : D.R.

...50...



Photo : D.R.

Le Levothyrox 25...

ment un terme à la distribution du nouveau Levothyrox dans les différentes officines. Cette polémique est, de principe, née dans l'Hexagone à la suite des milliers de plaintes rapportées par des patients utilisant ledit produit. Ces derniers se plaignant de symptômes gênants, tels

que les douleurs musculaires, les vertiges et autres maux de tête. Une source du ministère de la Santé indique que l'ancienne formule du Levothyrox est la plus utilisée au Gabon. D'autant plus que sa mise sur le marché n'a jamais posé de problème particulier aux ins-

tances habilitées à la mise en circulation des médicaments sur le territoire national. Mais aussi qu'une investigation vient de mettre en évidence la commercialisation des deux formules sur le territoire national. Toute chose contre laquelle s'insurgent vivement les autorités sa-

nitaires gabonaises. En fait, pour les autorités sanitaires gabonaises, seul le Levothyrox bénéficiant d'autorisations de vente sur le marché local doit continuer d'être distribué. Il s'agit très exactement du Levothyrox 25 et celui estampillé 50, 75, 100 et 150, renfermant du levothy-

roxine sodique (moins stable), de l'excipient, du lactose monohydraté, de l'amidon de maïs, de la gélatine, du croscarmellose sodique et du stéarate de magnésium. La nouvelle formule qui ne détient aucune autorisation de mise sur le marché gabonais, validé par la DMP, contient, pour sa part, des compositions quelque peu différentes. A savoir du levothyroxine (plus stable), de l'excipient, du mannitol, de l'amidon de maïs, de la gélatine, du croscarmellose sodique, du stéarate de magnésium et de l'acide citrique. Selon une source proche de la Direction du médicament et de la pharmacie : "tous les lots circulant, qui contiennent la nouvelle formule, devront être retirés et renvoyés chez les grossistes-répartiteurs". Il y va de la vie des usagers.

**Front social/Sogatra**

**Les agents réclament quatre mois de salaires**



Photo : COE

Des bus à l'arrêt.



Photo : COE

Cyrille Gaston Ndoudi Ledounmou, secrétaire général du Syndicat des conducteurs et des techniciens (Sycotech), face à la presse.

COE  
Libreville/Gabon

**C'était lors d'une assemblée générale tenue hier à la base de l'entreprise publique de transport à Libreville, sis au Camp de police,**

**LES** agents de la Société gabonaise de transport (Sogatra), des syndicats des conducteurs et des techniciens (Sycotech) et celui national des transporteurs terrestres (Synatrat), se sont réunis, hier, dans l'enceinte même de l'entreprise, au camp de police, pour revendiquer quatre

mois de salaires impayés, de juin à septembre. Il était aussi question pour les syndicalistes de dénoncer des mauvaises pratiques de gestion dont la Sogatra serait victime. D'après les explications de Cyrille Gaston Ndoudi Ledounmou, secrétaire général du Sycotech, les salaires du mois du juin ont déjà été versés, mais il se pourrait qu'ils aient été récupérés, de façon frauduleuse au Trésor public, par des personnes qui n'ont pas compétence à le faire. "Depuis deux ans, le directeur général a retiré la signature à certains de nos directeurs dans les affaires qui concernent les salaires. Mais, ce

matin nous sommes surpris et écoeurés que nous, agents de la Sogatra, ne pouvons pas être en possession de nos salaires, alors que nous sommes en pleine rentrée scolaire. Malheureusement, nous n'avons pas la preuve pour dénoncer directement, mais il nous a été dit que c'est un agent de la Sogatra qui est passé récupérer le document, alors qu'il n'est plus habilité à le faire. Nous disons non à ce genre de pratiques.", dénonce-t-il. Non sans relever que depuis un certain temps, les bus n'ont plus d'assurance. Des situations qui mettent en mal la bonne marche de l'entreprise, ainsi que son

personnel, décidé à mettre à nu toute forme de mauvaises pratiques. "Nous attirons l'attention du gouvernement pour sévir, et que chacun se mette à sa place. Ce que nous voulons c'est la bonne gestion de l'entreprise, car, ce sont 1080 Gabonais qui sont en situation précaire", a-t-il dit. Il a par ailleurs rappelé que la grève qui avait été entamée depuis le 9 juin dernier est toujours d'actualité. Sauf qu'un service minimum avait été mis en place depuis le 23 août 2017, à cause du changement au niveau de la tutelle. "C'est dans ce contexte que nous avons ouvert le

portail pour assurer le service minimum à 10% pour que les négociations avancent. Nous avions été reçus par madame la ministre et nous constatons que les dossiers sur les salaires, sur la Cnss et d'autres encore sont

en train d'avancer. Nous restons optimistes, en croyant que la situation sera décaignée, et que nous allons reprendre nos activités très bientôt", a conclu M. Ndoudi Ledounmou.

